



**COMITE PERMANENT DE CONTROLE DES SERVICES DE  
RENSEIGNEMENT ET DE SECURITE**

---

**Numéro de notice : ID/2023/002**

**Position d'information des services de renseignement sur les risques  
inhérents à l'utilisation de TikTok**

**13 avril 2023**

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction .....	3
2. L'avis du CCB et la contribution des services de renseignement en la matière.....	4
2.1. Les informations relatives à la Sûreté de l'Etat (VSSE) .....	4
2.2. Les informations du Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS).....	6
3. International .....	9
3.1. Les institutions de l'Union européenne .....	9
3.2. Les pays membres de l'UE .....	10
3.3. Les interdictions ailleurs dans le monde .....	12
Annexe 1 : Rapport du Centre for Cybersecurity Belgium (CCB).....	15
Annexe 2 : Décisions prises par le Comité stratégique du renseignement et de la sécurité et approuvées par le Conseil National de Sécurité .....	16
Annexe 3 : Aperçu par Etat membre de l'UE des mesures nationales prises visant à restreindre l'accessibilité à l'application TikTok.....	17
Annexe 4 : Brève synthèse des analyses techniques de Citizen Lab et Check Point sur les TikTok & Etudes Data Protection Commission (Irlande) .....	23

## 1. Introduction

S'appuyant sur un rapport d'avis du Centre for Cybersecurity Belgium (CCB) du 8 mars 2023 et élaboré avec la contribution des services de renseignement belges (voir annexe 1), le Conseil National de Sécurité belge a pris la décision le 10 mars 2023 d'interdire de manière temporaire l'utilisation de TikTok sur les appareils des services publics en invoquant des préoccupations relatives à la vie privée et à la sécurité.

Les décisions prises par le Comité stratégique du renseignement et de la sécurité et approuvées par le CNS<sup>1</sup> sont libellées de la manière suivante (voir annexe 2) :

1. Pour le personnel des autorités publiques fédérales :
  - a. *Interdiction, avec effet immédiat, d'installer et d'utiliser l'application TikTok sur les appareils de service fixes et mobiles ;*
  - b. *Suppression, d'ici le 31 mars 2023 au plus tard, de toutes les applications TikTok existantes sur ces appareils de service ;*
  - c. *Recommandation de ne pas installer l'application TikTok sur des appareils personnels ayant accès aux réseaux et systèmes internes des autorités fédérales, et de la supprimer si elle y est déjà installée ;*
  - d. *Le CCB est invité à vérifier si l'accès internet à TikTok peut être bloqué dans l'environnement de travail professionnel*
2. Les administrations sont invitées à différencier l'accès aux réseaux WiFi entre les appareils de service et les appareils personnels.
3. L'autorité de protection des données est invitée à ouvrir une enquête sur la politique en matière de vie privée de TikTok.
4. Diffusion maximale de l'avis du CCB auprès des autorités et institutions régionales, provinciales et locales.
5. Le secteur privé est appelé à la vigilance quant aux risques potentiels liés à l'utilisation de l'application TikTok.
6. Le CCB est invité à vérifier si le mandat du Conseil national de cybersécurité doit être adapté ou élargi en vue d'une veille technologique et d'innovation et de formuler un avis à l'attention du Comité stratégique Renseignement et sécurité.
7. Le Premier Ministre et la ministre de la Fonction publique soumettront un projet de directive au Conseil des ministres en vue de la mise en œuvre de cette interdiction temporaire.
8. L'interdiction temporaire sera évaluée après 6 mois.

Le gouvernement fédéral a validé le 17 mars 2023 un projet de circulaire matérialisant ainsi la décision du Conseil National de Sécurité pour le personnel fédéral.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Voir courriel du 4 avril 2023 du Chef de Cabinet du Premier Ministre au Comité permanent R.

<sup>2</sup> Interdiction temporaire d'utiliser TikTok pour le personnel des autorités publiques | News.belgium

## CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Le CNS a demandé aux autorités régionales, provinciales et locales d'imposer des interdictions similaires et a demandé à l'Autorité de protection des données d'enquêter sur la politique de confidentialité de TikTok.

La Flandre avait déjà pris le 9 mars 2023 une décision similaire. La Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale ont emboîté le pas du gouvernement fédéral en prenant des mesures similaires pour le personnel régional. En Région de Bruxelles-Capitale, l'interdiction ne concerne pas les appareils privés des agents mais il est toutefois recommandé de ne pas installer ou d'utiliser l'application sur les appareils privés ayant accès aux réseaux des administrations publiques.<sup>3</sup> Pour le personnel de la Région wallonne, l'interdiction est plus large puisqu'elle concerne tous les appareils sur lesquels circulent des informations relatives à l'activité professionnelle ainsi que sur les appareils privés ayant accès aux réseaux et systèmes internes.<sup>4</sup>

## 2. L'avis du CCB et la contribution des services de renseignement en la matière

Le 28 février 2023, le Centre for Cybersecurity Belgium (CCB) a été sollicité par le Conseiller Cybersecurity de la Cellule politique du Premier ministre pour formuler un avis concernant l'utilisation de TikTok par des utilisateurs de smartphones appartenant à des services publics.

La demande d'avis a été transmise par le CCB aux deux services de renseignement belges. Concrètement, le CCB a demandé une réponse à deux questions : 1/ disposez-vous de rapports ou d'analyses fiables indiquant que l'utilisation de l'application chinoise TikTok présente des risques significatifs pour la sécurité ? 2/ recommandez-vous d'interdire l'utilisation de l'application chinoise TikTok sur les smartphones des collaborateurs des services publics ?

Le CCB estime que la deuxième question était de nature géopolitique et que seuls les services de renseignement pouvaient y répondre.

### 2.1. LES INFORMATIONS RELATIVES A LA SURETE DE L'ETAT (VSSE)

La VSSE a répondu aux questions du CCB en indiquant que le service ne disposait pas des connaissances techniques nécessaires pour mener une enquête sur les informations circulant sur les risques de sécurité liés à l'utilisation de cette application. La VSSE estime que le Cyber Command du SGRS, en particulier, est mieux placé pour fournir des conseils en la matière.

La VSSE a également fait référence à ses réponses à des questions parlementaires sur le sujet dans le passé. La VSSE a déclaré être informée d'un certain nombre d'analyses montrant que l'application TikTok contient de sérieuses vulnérabilités, et a donc déconseillé d'installer l'application sur des appareils utilisés pour des motifs professionnels, ou contenant des informations sensibles.

La position de la VSSE sur l'utilisation de l'application TikTok est exprimée dans la réponse à une question parlementaire à laquelle la VSSE a contribué. Il s'agit d'une question posée par M. Michael

---

<sup>3</sup> La Région de Bruxelles-Capitale interdit l'application TikTok sur les appareils professionnels de son personnel | Talent.brussels

<sup>4</sup> 'TikTok interdit pour le personnel du Gouvernement wallon' (wallonie.be).



## CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Freilich (N-VA) en décembre 2020.<sup>5</sup> M. Freilich a demandé si la VSSE menait déjà une enquête sur l'utilisation de l'application TikTok, après que des inquiétudes ont été exprimées aux Etats-Unis concernant la collecte de données à caractère personnel de citoyens américains par le biais de l'application, et après que des enquêtes ont également été lancées en France et aux Pays-Bas ?

La VSSE a basé sa réponse sur des informations de source ouverte qui tentent de répondre à trois questions : 1/ l'application présente-t-elle des vulnérabilités en matière de sécurité ? 2/ l'application constitue-t-elle une menace pour la vie privée ? 3/ l'application peut-elle être utilisée ou détournée pour une menace relevant de la compétence de la VSSE ?

En ce qui concerne les éventuelles vulnérabilités techniques de l'application TikTok, la VSSE s'est référée à une série d'analyses techniques, y compris celles de la société de cybersécurité réputée Check Point.<sup>6</sup> Ces analyses montrent que les hackers peuvent prendre complètement le contrôle du compte d'un utilisateur en envoyant un lien manipulé<sup>7</sup>, et que certaines versions de TikTok utilisent des connexions http non sécurisées pour télécharger des médias, ce qui permet aux hackers de voler des données privées ou de manipuler des vidéos.

TikTok est une application dont le modèle économique est basé sur le traitement de données à des fins commerciales. Le développeur et le gestionnaire de ce modèle essaieront donc de collecter le maximum de données sur les utilisateurs.<sup>8</sup> Ces données comprennent le contenu des communications envoyées par les utilisateurs par l'intermédiaire de l'application, mais aussi certaines métadonnées telles que le matériel utilisé, le carnet d'adresses, les données de localisation, etc.<sup>9</sup> L'utilisation de l'application TikTok nécessite l'autorisation explicite de l'utilisateur pour accéder à ces informations. Selon la VSSE, ces droits d'accès à l'utilisation de l'application sont très larges. Le service s'interroge également sur la mesure dans laquelle les données collectées ne sont utilisées qu'à des fins purement fonctionnelles et légitimes, et non à d'autres fins non souhaitées.

En ce qui concerne l'éventuelle utilisation abusive des données des utilisateurs dans le cadre des menaces possibles pour lesquelles la VSSE est compétente, cette dernière souligne le fait que la plateforme TikTok est détenue par la société mère chinoise ByteDance. En tant qu'entreprise chinoise, ByteDance est soumise aux règles de conformité du gouvernement chinois concernant l'accès aux données par les autorités chinoises. Deux lois chinoises spécifiques sont à prendre en considération : la loi chinoise sur la cybersécurité, qui oblige les opérateurs de réseaux à fournir un accès complet à leurs données aux forces de police et de sécurité chinoises, et qui oblige également ces opérateurs à fournir une assistance technique non spécifiée. Deuxièmement, la loi chinoise sur les renseignements impose à tous les organismes, citoyens et organisations chinois de collaborer

---

<sup>5</sup> Question de M. Freilich au ministre de la Justice sur 'TikTok' (Q.R., Chambre, 2020-2021, 9 décembre 2020, no 29, p. 257, Q. n° 49).

<sup>6</sup> <https://research.checkpoint.com/2020/tik-or-tok-is-tiktok-secure-enough/>

<sup>7</sup> Pour plus d'informations sur ces techniques, voir Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, « *Enquête de contrôle à la suite des révélations sur l'utilisation du logiciel PEGASUS* », octobre 2022, p. 14-15.

<sup>8</sup> Le gestionnaire de TikTok dans l'Union européenne est TikTok Technology Limited, basé à Dublin, en Irlande.

<sup>9</sup> La politique de confidentialité de TikTok, y compris les droits des utilisateurs et une liste des informations que l'entreprise recueille sur les utilisateurs, peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.tiktok.com/legal/page/eea/privacy-policy/>

## CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

avec les agences de renseignement et de sécurité, notamment en leur donnant accès à tous les lieux « pertinents » non accessibles au public.

Selon la VSSE, ByteDance, la société mère de TikTok, a toujours bien collaboré avec les services de sécurité chinois. Bien que TikTok ne soit pas disponible en Chine et que l'entreprise affirme qu'aucune donnée ne soit stockée en Chine, les conditions d'utilisation de TikTok prévoient que les données peuvent être partagées avec d'autres entreprises faisant partie du même groupe.<sup>10</sup>

La VSSE signale qu'elle n'a pas encore pu identifier de cas concrets d'espionnage via l'application TikTok, ni que l'application comprenait un logiciel d'espionnage explicite. Le service considère toutefois qu'il convient de ne pas installer d'applications qui ne sont pas nécessaires, y compris l'application TikTok, sur les appareils à usage professionnel ou sur les appareils où des informations sensibles peuvent être récupérées.

La politique de sécurité actuelle de la VSSE, entrée en vigueur le 1er mars 2023, prévoit que la section informatique centrale du service est responsable de la configuration des GSM, des smartphones, des laptops et des autres équipements ICT fournis au personnel à des fins professionnelles. Seule cette section détermine quelles applications peuvent être installées sur ces appareils. L'installation d'applications non autorisées est bloquée. Aucune information classifiée ne peut être outre traitée ou stockée sur ces appareils, et ces derniers ne doivent pas être connectés à des réseaux Wi-Fi publics.<sup>11</sup>

### 2.2. LES INFORMATIONS DU SERVICE GENERAL DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SECURITE (SGRS)

Le SGRS a informé le Comité permanent R le 27 mars 2023 que le service avait activement participé à la discussion préparatoire à la décision du Conseil National de Sécurité (CNS) d'interdire l'utilisation de l'application TikTok sur les appareils de service officiels des fonctionnaires des autorités fédérales. Le SGRS a conseillé la Cellule politique du ministre de la Défense et le CCB à cet égard, sur la base d'une analyse qu'elle avait déjà effectuée en juin 2021. Le SGRS souligne que le regain d'attention sur les dangers de l'utilisation de l'application TikTok n'a pas modifié son analyse de 2021. Les risques pour la protection de la vie privée et la sécurité sont restés identiques.

L'analyse à laquelle se réfère le SGRS a été préparée le 2 juin 2021, et ce à la demande de la Brigade Motorisée de la Composante Terre (Bde Mot-CT).

Cette analyse comprend un historique de TikTok et de sa société mère chinoise ByteDance. Le service souligne que ByteDance exploite également la plateforme de médias sociaux Douyin en Chine et qu'il existe une différence significative entre les politiques de confidentialité de TikTok et de Douyin, qui s'explique par le fait que TikTok a dû les adapter aux lois des pays occidentaux où il opère. Quoi qu'il en soit, toutes les données éventuellement stockées par TikTok en Chine sont

---

<sup>10</sup> Active dans plus de 150 pays, ByteDance gère également des plateformes de médias sociaux en Chine, telles que Douyin, Toutiao et Xigua Video. L'entreprise est également active dans le domaine de l'intelligence artificielle.

<sup>11</sup> Contactée en date du 4 avril 2023 afin d'apporter ses commentaires ultimes en la matière, la VSSE n'a pas répondu pour l'heure.



## CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

soumises aux lois chinoises sur la cybersécurité, ce qui signifie que les agences de renseignement et de sécurité chinoises y ont accès.

Le SGRS souligne également que le fondateur et ancien CEO Zhang Yiming a démissionné, d'abord en tant que CEO en mai 2021, puis en tant que président en novembre 2021, et que cela pourrait avoir été fait sous la pression politique du gouvernement chinois. La même chose s'est produite en 2021 pour d'autres CEO importants d'entreprises chinoises, notamment Alibaba et Pinduoduo. Selon le SGRS, cela pourrait indiquer que le gouvernement chinois a voulu renforcer son emprise sur les multinationales d'origine chinoise en remplaçant leurs CEO et présidents par des personnes plus loyales.

Le SGRS fait référence à un certain nombre de problèmes techniques de sécurité liés à l'utilisation de l'application TikTok. L'application collecte toute une série de données à caractère personnel lors de son utilisation : adresse IP, géolocalisation, identifiants uniques de l'appareil, historique de navigation et de recherche, etc. Elle utilise également les données de connexion au courrier électronique pour suivre les activités des utilisateurs sur la plateforme. En cela, TikTok n'est pas différent des autres plateformes de médias sociaux, mais dans le cas de TikTok, l'utilisateur dispose de moins d'options pour gérer ses paramètres de confidentialité. Le SGRS a notamment mentionné un rapport publié en mars 2021 sur une analyse comparative de la sécurité et de la protection de la vie privée de TikTok et Douyin effectuée par Citizen Lab, un centre de recherche interdisciplinaire renommé affilié à l'université de Toronto.<sup>12 13</sup>

Dans son analyse, le SGRS énumère une série de risques de sécurité de l'application TikTok, exposant potentiellement les utilisateurs au phishing et au ransomware, entre autres : l'absence d'identification à deux facteurs lors de la connexion, le fait que TikTok utilise des connexions http non cryptées au lieu de https cryptées pour télécharger du contenu multimédia via les Content Delivery Networks (CDN), ce qui rend ces flux de données faciles à surveiller et à manipuler.<sup>14</sup>

Sur la base des problèmes de sécurité identifiés liés à l'utilisation de l'application TikTok, le SGRS a formulé une série de recommandations dans son rapport de juin 2021 :

- Utilisation de l'application TikTok fortement déconseillée.
- Si l'application est néanmoins installée, limiter son utilisation à un appareil qui n'est pas utilisé à d'autres fins, c'est-à-dire un appareil qui n'utilise aucune autre application et qui ne permet pas l'accès à un réseau de la Défense belge.
- Ne fournir que les informations absolument nécessaires à l'utilisation de l'application.
- Limiter les informations sur les localisations aux seules localisations spécifiquement autorisées (pas de localisations pouvant être associées à la Défense).

---

<sup>12</sup> <https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/123974/1/Report%23137--TikTok.pdf>

<sup>13</sup> Citizen Lab, en collaboration avec le laboratoire de sécurité d'Amnesty International, a mis au point le Mobile Verification Kit qui permet de détecter les traces de l'utilisation du logiciel d'espionnage Pegasus sur les smartphones. Comité permanent R « *Enquête de contrôle à la suite des révélations sur l'utilisation du logiciel PEGASUS* », octobre 2022, 30 p.

<sup>14</sup> Un CDN est un réseau de serveurs interconnectés qui accélère le chargement du contenu web pour les applications à forte intensité de données en stockant ce contenu géographiquement sur des serveurs plus proches des utilisateurs.

## CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

- Il peut être souhaitable d'interdire aux utilisateurs de télécharger les vidéos publiées avec le compte.
- Il est recommandé de modérer le contenu des commentaires. L'application permet de désactiver entièrement les commentaires, de les limiter aux « amis » ou de les autoriser pour tout le monde. L'application permet d'appliquer un filtre sur les commentaires et de masquer automatiquement certains commentaires via des mots-clés.
- Envisager d'utiliser TikTok Business au lieu d'un compte personnel.

En formulant ces recommandations, le SGRS souligne qu'il appartient à la Direction générale StratCom de décider d'autoriser ou non le personnel de la Défense à utiliser l'application TikTok.

Le Comité permanent R ne sait pas dans quelle mesure ces recommandations du SGRS ont été suivies par la DG StratCom. Cependant, le courrier du 27 mars 2023 du SGRS au Comité permanent R mentionne que « *l'analyse effectuée par le SGRS dès 2021 (...) (...) a également été à la base de la politique élaborée par la DG StratCom pour la Défense (...)* ».

Le Comité permanent R a également reçu une directive émise par le Chief of Defense (CHOD) le 20 mars 2023, mettant en œuvre la décision prise par le CNS le 10 mars 2023. Cette directive introduit quatre mesures à prendre pour le personnel de la Défense : 1/ une interdiction, avec effet immédiat, de l'installation et de l'utilisation de l'application TikTok sur les appareils de service ; 2/ la suppression, au plus tard le 31 mars 2023, des applications TikTok existantes sur ces appareils de service ; 3/ l'obligation de signaler à la DG StratCom toute utilisation de TikTok à des fins de communication officielle ; les appareils destinés à cette fonction doivent être utilisés sans aucune autre application ni stockage d'autres données ; 4/ une recommandation de ne pas installer l'application TikTok sur les appareils personnels ayant accès aux réseaux et systèmes internes de la Défense et de la supprimer si elle est déjà installée.

Le 6 avril 2023, le Comité permanent R a reçu un Cyber Information Report actualisé sur l'utilisation de l'application TikTok, établi par le SGRS le 4 avril.

Dans ce rapport, le SGRS attire l'attention sur la loi relative à la sécurité des données et la loi relative à la protection des données à caractère personnel introduites assez récemment en Chine, qui permettraient aux autorités chinoises de forcer des entreprises comme TikTok à mettre toutes les informations qu'elles collectent à la disposition de ces autorités.<sup>15</sup> Ces informations comprennent notamment les données de recherche et de navigation, modèles de frappes au clavier, les données biométriques, les données de géolocalisation, les métadonnées, les mots de passe, les fichiers photo et vidéo, etc. La fonctionnalité de messagerie directe (chat) ne prend en charge aucune forme de cryptage de bout en bout, et l'application collecte non seulement des méta-informations, mais aussi le contenu des messages envoyés par l'intermédiaire de l'application. Les messages non cryptés peuvent être lus par le fournisseur de services et par des tiers, y compris les autorités chinoises.

---

<sup>15</sup> Il est possible de trouver des analyses de ces législations, qui datent du troisième trimestre 2021, notamment sur <https://www.skadden.com/insights/publications/2021/11/chinas-new-data-security-and-personal-information-protection-laws> et <https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=c7a4a462-7151-4a35-b255-7fe388482f8f>



## CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

La collaboration de TikTok avec la société de cybersécurité HackerOne a révélé de nombreux problèmes de sécurité et de vulnérabilités liés à l'application. Au total, 582 vulnérabilités auraient été identifiées et corrigées par TikTok. Le rapport du SGRS énumère certaines de ces vulnérabilités. Il souligne que TikTok n'est pas toujours transparent sur la manière dont ces problèmes de sécurité sont corrigés et que l'entreprise ne fournit pas toujours les informations nécessaires à ce sujet dans les *changelogs* ou les *release notes* de l'application.

L'une des vulnérabilités passées de TikTok pour laquelle l'entreprise a développé un correctif était l'absence d'identification multifactorielle lors de l'utilisation de l'application. Toutefois, celle-ci n'a été introduite que pour la version mobile de l'application, et non pour le site web. TikTok a également développé des solutions pour plusieurs vulnérabilités qui ont permis le vol des données des utilisateurs.

Le rapport du SGRS comprend également un aperçu des mesures prises par les autorités du monde entier concernant l'utilisation de TikTok, et les réponses de l'entreprise à ces mesures.

Le rapport se termine par des recommandations sur l'utilisation de l'application TikTok par le personnel de la Défense belge. Ces recommandations sont plus strictes que celles du rapport du SGRS de juin 2021 (*supra*), et sont conformes à la directive du 20 mars 2023 diffusée par le CHOD.

### 3. International

La Belgique ne fait pas figure d'exception en interdisant l'utilisation de TikTok par le personnel des services publics. Des mesures restrictives ont été prises par la grande majorité des institutions européennes, ainsi que plusieurs pays en et hors Union européenne.

#### 3.1. LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Au sein du paysage institutionnel européen, la Commission européenne est la première à avoir pris la décision, le 23 février 2023, d'interdire l'installation et l'utilisation de TikTok sur les appareils professionnels de son personnel pour « *protéger les données de la Commission et accroître la cybersécurité* ». <sup>16</sup> La mesure d'interdiction de la Commission vise également les appareils privés sur lesquels des applications professionnelles sont utilisées. La Commission a demandé à son personnel de se conformer au plus vite à cette décision et au plus tard le 15 mars 2023 sous peine de perdre l'accès aux applications professionnelles (telles que Skype for Business et les comptes de messagerie). <sup>17</sup>

Plusieurs institutions ont emboîté le pas de la Commission. Le Parlement européen a communiqué, le 28 février 2023, sa décision d'interdire TikTok sur les appareils professionnels du personnel invoquant des inquiétudes en matière de sécurité des données. La date du 20 mars 2023 a été fixée comme date limite pour la suppression de l'application des appareils professionnels. <sup>18</sup>

---

<sup>16</sup> Selon le courriel adressé par l'institution à son personnel.

<sup>17</sup> Euroactiv, « *La Commission européenne interdit TikTok sur ses appareils* », 23 février 2023 ; Politico « *Brussels moves to ban Eurocrats from using TikTok* », 23 février 2023.

<sup>18</sup> Depuis cette date, l'accès internet à TikTok depuis les ordinateurs du Parlement européen serait même bloqué.

## CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Le Parlement a par ailleurs fortement recommandé à son personnel de supprimer TikTok de ses appareils privés.<sup>19</sup>

Le Conseil de l'Union européenne, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la Cour des comptes, le Comité des Régions ainsi que le Comité économique et social ont décrété une interdiction similaire.<sup>20</sup>

La Cour de Justice de l'Union européenne n'a, quant à elle, pas ressenti le besoin de prendre une telle mesure dès lors qu'il n'a jamais été possible, pour son personnel, d'installer TikTok sur les appareils à usage professionnel.<sup>21</sup>

### 3.2. LES PAYS MEMBRES DE L'UE <sup>22</sup>

Au sein de l'Union européenne, les approches nationales sont loin d'être uniformes. Si certains Etats ont décrété des mesures d'interdiction, ou des recommandations pour limiter le recours à TikTok par les agents de l'Etat, bon nombre d'Etats n'avaient pris, ou à tout le moins pas communiqué, fin mars 2023, de mesures de restriction.

#### (a) Des mesures d'interdiction

Dans plusieurs pays, une interdiction d'installation et d'utilisation de l'application TikTok sur les appareils professionnels d'agents de l'Etat a été imposée, avec des différences notables quant à l'étendue de l'interdiction.

La **France** a opté pour une approche similaire à celle de la Belgique en annonçant, le 24 mars 2023, une interdiction d'installation et d'utilisation de TikTok sur les téléphones professionnels des agents de l'ensemble des ministères. Néanmoins, l'interdiction en France est plus étendue qu'en Belgique puisqu'elle ne vise pas uniquement TikTok mais bien l'ensemble des applications dites « récréatives ». *Aucune* liste d'applications n'a pour l'heure été dressée, mais ce seront trois grandes catégories d'applications qui seront bannies, à savoir les applications de jeux (comme *Candy Crush*), de streaming (comme Netflix) et récréatives (comme TikTok).<sup>23</sup>

Dans d'autres pays, il n'y a pas de directives générales communes à l'ensemble des ministères qui ait été décrétée mais bien des mesures d'interdiction pour les agents de certains ministères en particulier. C'est le cas notamment pour les agents du ministère de la Défense et de l'Intérieur en **Allemagne**<sup>24</sup>, pour les agents du ministère de la Défense en **Finlande**<sup>25</sup>, au **Danemark**<sup>26</sup> et en **Suède**<sup>27</sup> ; pour les agents du ministère des Affaires étrangères en **Lettonie**<sup>28</sup>.<sup>29</sup>

---

<sup>19</sup> Le Monde, « *Après la Commission, le Parlement européen interdit TikTok à son personnel* », 1<sup>er</sup> mars 2023.

<sup>20</sup> Euronews, « *De plus en plus d'institutions européennes décident d'interdire TikTok sur les appareils de travail* », 6 mars 2023.

<sup>21</sup> *Ibidem*.

<sup>22</sup> L'annexe 3 de la présente note dresse un aperçu de la situation Etat par Etat.

<sup>23</sup> Le Monde, « *TikTok, Netflix et autres « applications récréatives » interdites sur les téléphones professionnels des fonctionnaires d'Etat français* », 24 mars 2023 ; Franceinfo, « *Le gouvernement interdit les "applications récréatives", dont TikTok, Instagram et Twitter, sur les téléphones des fonctionnaires d'Etat* », 24 mars 2023.

<sup>24</sup> Depuis 2020 pour ce qui concerne le personnel de la Défense.

<sup>25</sup> À une date inconnue.

<sup>26</sup> Depuis le 5 mars 2023.

<sup>27</sup> Depuis le 27 mars 2023.

<sup>28</sup> Depuis le 2 mars 2023.

<sup>29</sup> Politico, « *Mapped : TikTok faces bans, blocks and probes across Europe* », 5 mars 2023 ; TimeNews, « *Swedish Work Mobile Phones Not Allowed to Use Tiktok by the Armed Forces* », 27 mars 2023 ; The Defence post, « *Swedish Military Bans Chinese-Owned TikTok on Work Phones* », 28 mars 2023 ; The Associated Press, « *Danish defense ministry bans*



## CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Enfin, **Malte** rapporte qu'il n'est pas possible pour les agents de l'Etat d'avoir accès à TikTok ou à toute autre application non gouvernementale sur leurs appareils professionnels.<sup>30</sup>

### (b) Des recommandations

D'autres Etats membres ont adressé des recommandations visant à restreindre l'usage par les agents publics de TikTok. C'est le cas notamment aux **Pays-Bas** où, sur la base d'un avis du service de renseignement AIVD<sup>31</sup>, le gouvernement a décidé le 21 mars 2023 de déconseiller fortement à ses fonctionnaires l'utilisation sur leurs appareils professionnels de TikTok ou d'autres applications gérées par des pays avec un « cyberprogramme offensif ». Selon l'AIVD, il existe « *un risque accru d'espionnage* » via l'utilisation de TikTok ou d'autres applications gérées par des pays disposant d'un cyberprogramme offensif tels que la Russie, la Chine, l'Iran et la Corée du Nord. Le gouvernement néerlandais a par ailleurs précisé qu'il cherchait une « *solution structurelle* » rendant impossible d'installer ces applications sur leurs appareils professionnels.<sup>32</sup>

En **Estonie**, l'autorité de contrôle de l'information a conseillé aux autorités publiques de n'utiliser TikTok que sur des appareils distincts de ceux à usage professionnel. Sans qu'une interdiction n'ait été décrétée, cinq ministères ont indiqué que leur personnel ne recourait pas à TikTok sur les appareils professionnels.<sup>33 34</sup>

En **Slovénie**, le bureau de sécurité de l'information du gouvernement a publié, le 10 mars 2023, une recommandation similaire en raison de risques de cybersécurité.<sup>35</sup>

En **Slovaquie**, le 14 mars 2023, le ministère de l'Intérieur a recommandé à son personnel de ne pas installer ni utiliser TikTok par mesure de précaution en raison d'une cybermenace sérieuse associée à l'installation et à l'utilisation de l'application sur les appareils de service et les appareils accédant aux systèmes d'information et de communication du ministère de l'Intérieur.<sup>36</sup>

En **République tchèque**, le Centre national tchèque de cybersécurité et de sécurité de l'information (NUKIB) a émis un avertissement officiel ayant un caractère contraignant visant à restreindre l'accès à TikTok sur les appareils tant professionnels que privés des personnes soumises à la loi tchèque sur la cybersécurité.<sup>37 38</sup>

---

*TikTok on employee work phones* », 6 mars 2023 ; Le matin, « *L'armée interdit à son tour TikTok sur ses appareils* », 27 mars 2023 ; LSM, « *Latvian Foreign Ministry bans TikTok on work phones* », 2 mars 2023.

<sup>30</sup> Maltatoday, « *TikTok blocked on government devices just like other social networking sites* », 16 mars 2023.

<sup>31</sup> Algemene Inlichtingen- en Veiligheidsdienst (AIVD), Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties, "De Beschouwing risico's gebruik applicaties uit landen met een offensief cyberprogramma gericht tegen Nederland", 23 février 2023 : Beschouwing risico's gebruik applicaties landen met offensief cyberprogramma gericht tegen Nederland | Brief | Rijksoverheid.nl

<sup>32</sup> Nieuwsblad, « *Ook Nederlandse regering roept ambtenaren nu op om TikTok te verwijderen van werktelefoon* », 21 mars 2023 ; Euroactiv, « *TikTok et les applications « à risque d'espionnage » interdites sur les appareils des fonctionnaires néerlandais* », 22 mars 2023.

<sup>33</sup> Le 29 mars 2023, le ministre des technologies de l'information laissait entendre qu'une interdiction sur les appareils officiels des agents de l'Etat était prévue.

<sup>34</sup> Baltic News Network, « *Legislative changes needed to completely ban TikTok in Estonia* », 3 mars 2023 ; Eesti Rahvusringhääling (EER), « *Complete Tiktok ban in Estonia difficult without amending law* », 3 mars 2023 ; EER, « *Minister Järvan: TikTok to be banned on state officials' work phones* », 29 mars 2023.

<sup>35</sup> Slovenia Times, « *Civil servants urged not to use TikTok* », 10 mars 2023.

<sup>36</sup> Euroactiv, « *Slovak Interior Ministry recommends employees delete TikTok* », 15 mars 2023.

<sup>37</sup> National Cyber and Information Security Agency - The TikTok app poses a security threat (nukib.cz).

<sup>38</sup> Euroactiv, « *TikTok représente une menace sécuritaire pour la République tchèque* », 9 mars 2023.

**(c) L'absence de mesures**

Enfin, plusieurs Etats membres, notamment le **Luxembourg**, l'**Espagne**, le **Portugal**, l'**Italie**, l'**Autriche**, l'**Irlande**, la **Lituanie**, la **Pologne**, la **Roumanie**, n'avaient, fin mars 2023, pas pris, ou à tout le moins pas communiqué de mesures de restriction quant à l'usage de TikTok par leurs agents.<sup>39</sup> La plupart continuaient d'évaluer leur position avec ou sans analyse technique en cours par les autorités de protection des données.

Certains Etats, tels que le Luxembourg et la Pologne, ont demandé des informations supplémentaires à la Commission européenne sur les raisons justifiant les restrictions imposées aux fonctionnaires européens, toujours en attente de réponse à l'heure actuelle et à notre connaissance.

**3.3. LES INTERDICTIONS AILLEURS DANS LE MONDE**

Ailleurs dans le monde, plusieurs pays et organisations internationales ont pris de mesures d'interdiction à l'égard de l'application TikTok.

Tout d'abord, il est important de noter qu'en **Chine**, l'application n'est pas accessible mais bien sa version chinoise, Douyin<sup>40</sup> réservée au seul marché chinois. Si les deux applications TikTok et Douyin sont d'apparence similaires, plusieurs points les distinguent. Afin de répondre à une demande du gouvernement chinois de limiter le temps passé par la jeunesse sur les écrans, l'application Douyin restreint son accès de plusieurs manières (accessibilité de seulement 40 minutes par jour pour les jeunes, des pauses de cinq secondes entre chaque vidéo). Le contenu de l'application Douyin est également censuré, masquant par exemple des contenus critiques à l'égard du pouvoir ou prônant la défense des droits de la communauté LGBTQ.<sup>41</sup>

En **Inde**, une interdiction complète de l'application est en place depuis fin juin 2020. Avant le blocage, TikTok y était extrêmement populaire, avec plus de 200 millions d'utilisateurs. Motivée officiellement pour des raisons de sécurité nationale, cette décision est intervenue suite à un conflit meurtrier entre l'Inde et la Chine le long de leur frontière disputée dans le Ladakh. L'interdiction vise quelque 200 applications chinoises.<sup>42</sup>

Aux **Etats-Unis**, les préoccupations concernant TikTok étaient déjà portées sur la scène nationale par l'ancien président Donald Trump.<sup>43</sup> En décembre 2022, le Congrès américain a interdit l'accès à

<sup>39</sup> RTL, « Pour le moment, les fonctionnaires luxembourgeois peuvent utiliser l'appli », 29 mars 2023 ; Esquire, « ¿TikTok podría prohibirse en España? », 17 mars 2023 ; Expresso, « O TikTok vai ser banido nos EUA? E em Portugal? E haverá realmente perigo? Para quem? 10 perguntas e respostas sobre a polémica », 24 mars 2023 ; Deutsche Welle, « Italy investigates TikTok over 'dangerous content' », 21 mars 2023 ; L'avenir, « "Un tournant pour TikTok": le réseau menacé d'interdiction aux USA, déconseillé aux Pays-Bas, sous enquête en Italie », 21 mars 2023 ; Vienna Times, « Austria Considers Banning TikTok Over Security Concerns », 3 mars 2023 ; The Storiest, « TikTok ban for Austria's officials? decision before Easter », 24 mars 2023 ; Irish Mirror, « TikTok could be banned on Irish politicians' phones over security concerns », 23 mars 2023 ; The Baltic Times, « Lithuanian authorities don't plan to ban TikTok, but advise against using it – official », 28 février 2023 ; Euroactiv, « La Pologne va continuer à utiliser TikTok et remet en question l'interdiction de l'UE », 3 mars 2023.

<sup>40</sup> L'application Douyin est détenue par la même maison-mère, ByteDance.

<sup>41</sup> Le Télégramme, « Interdiction, restriction, enquête... Ces pays qui ont TikTok dans le viseur », 26 mars 2023 ; BFMTV, « Censure, tradition, interruptions : la version chinoise de TikTok est bien différente de la nôtre », 3 mars 2023.

<sup>42</sup> Courrier International, « Leçons. Trois ans après avoir interdit TikTok, l'Inde est passée à d'autres applis », 4 mars 2023 ; The New York Times, « Why Countries Are Trying to Ban TikTok », 27 mars 2023.

<sup>43</sup> L'administration Trump avait adopté plusieurs décrets, contestés en justice, visant à interdire TikTok. Le président Biden avait, en 2021, annulé les mesures prises par son prédécesseur et demandé qu'une enquête soit lancée pour déterminer les risques représentés par l'application avant de poursuivre le combat de son prédécesseur.



## CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

*TikTok sur les appareils et réseaux du gouvernement fédéral.*<sup>44</sup> Le 27 février 2023, la Maison Blanche a indiqué aux agences fédérales qu'en application de cette législation elles disposaient de 30 jours pour supprimer l'application des appareils gouvernementaux. Le législateur fédéral envisage d'aller encore plus loin. Le 1er mars 2023, une commission de la Chambre des représentants s'est en effet prononcée en faveur d'une loi qui permettrait au président Biden d'interdire TikTok sur tous les appareils du pays. Le 23 mars 2023, le directeur général de TikTok, Shou Chew, a été interrogé sur les relations de l'application avec sa société mère et sur l'influence potentielle de la Chine sur la plateforme, au cours d'un témoignage d'environ cinq heures devant la commission de l'énergie et du commerce de la Chambre des représentants.<sup>45</sup>

**Au Canada**, l'application est interdite depuis fin février 2023 sur les appareils mobiles que le gouvernement fournit à son personnel en raison d'« un niveau de risque inacceptable » pour la vie privée et la sécurité.<sup>46</sup>

TikTok est également interdit par « précaution » et « en raison de craintes pour la sécurité », depuis le 16 mars 2023, sur les appareils gouvernementaux **au Royaume-Uni**.<sup>47</sup>

En **Norvège**<sup>48</sup>, depuis la mi-mars 2023, les ministres, secrétaires d'État et conseillers politiques norvégiens ne sont plus autorisés à utiliser TikTok ou Telegram sur leurs appareils officiels. Le parlement norvégien a emboîté le pas du gouvernement en adoptant une interdiction similaire pour ses membres.<sup>49</sup>

**Taiwan** a également interdit depuis décembre 2022 l'utilisation de TikTok sur les appareils de communication du secteur public.<sup>50</sup>

En **Nouvelle-Zélande**, le Parlement a décidé que l'application ne serait plus accessible à partir du 31 mars 2023 sur les appareils des membres du Parlement, et plus généralement de ceux qui ont un accès au réseau parlementaire.<sup>51</sup>

En **Australie**, le ministre de la Justice a décidé le 4 avril 2023, sur la base des conseils des services de renseignement et de sécurité, d'interdire l'utilisation de TikTok sur tous les appareils mis à disposition par toutes les administrations et agences du Commonwealth.

Dans d'autres pays, tels que le **Bangladesh**, le **Pakistan**, l'**Indonésie**, l'**Afghanistan** et l'**Iran**, l'accès à TikTok a aussi été interdit temporairement ou non à une ou plusieurs reprises.<sup>52</sup>

L'**OTAN** a officiellement interdit depuis le 31 mars 2023 aux membres de son personnel de télécharger l'application TikTok sur leurs appareils fournis par l'OTAN, pour des raisons de sécurité.

---

<sup>44</sup> De nombreux Etats américains ont pris ou envisagé des mesures similaires. Notons que l'application était déjà interdite depuis trois ans sur les appareils du gouvernement utilisés par la Défense.

<sup>45</sup> The New York Times, « *Why Countries Are Trying to Ban TikTok* », 27 mars 2023 ; BBC News, « *3 raisons pour lesquelles TikTok pourrait être interdit aux États-Unis* », 29 mars 2023 ; CBS News, « *Why TikTok faces bans in the U.S.* », 2 avril 2023 ; Euroactiv « *La Maison Blanche ordonne aux agences fédérales de bannir TikTok de leurs appareils sous 30 jours* », 28 février 2023 ; Courrier International « *Tensions avec la Chine. TikTok risque-t-il d'être banni des États-Unis ?* », 4 février 2023.

<sup>46</sup> Le Télégramme, « *Interdiction, restriction, enquête... Ces pays qui ont TikTok dans le viseur* », 26 mars 2023.

<sup>47</sup> Le Monde « *Le Royaume-Uni interdit TikTok sur les appareils gouvernementaux* », 16 mars 2023.

<sup>48</sup> L'Accord sur l'Espace économique européen est le plus vaste accord économique jamais conclu par la Norvège et constitue la pierre angulaire des relations entre la Norvège et l'Union européenne.

<sup>49</sup> Sciencenorway, « *Top politicians are not allowed to have TikTok on their phones. But why ?* », 27 mars 2023.

<sup>50</sup> Taiwan News, « *Taiwan bans TikTok from public sector devices* », 6 décembre 2022.

<sup>51</sup> Le Monde, « *En Nouvelle-Zélande, TikTok interdit à la Chambre des représentants* », 17 mars 2023.

<sup>52</sup> Le Télégramme, « *Interdiction, restriction, enquête... Ces pays qui ont TikTok dans le viseur* », 26 mars 2023 ; Business Insider, « *Here's every country that has partially or completely banned TikTok as the US threatens a nationwide ban* », 24 mars 2023.

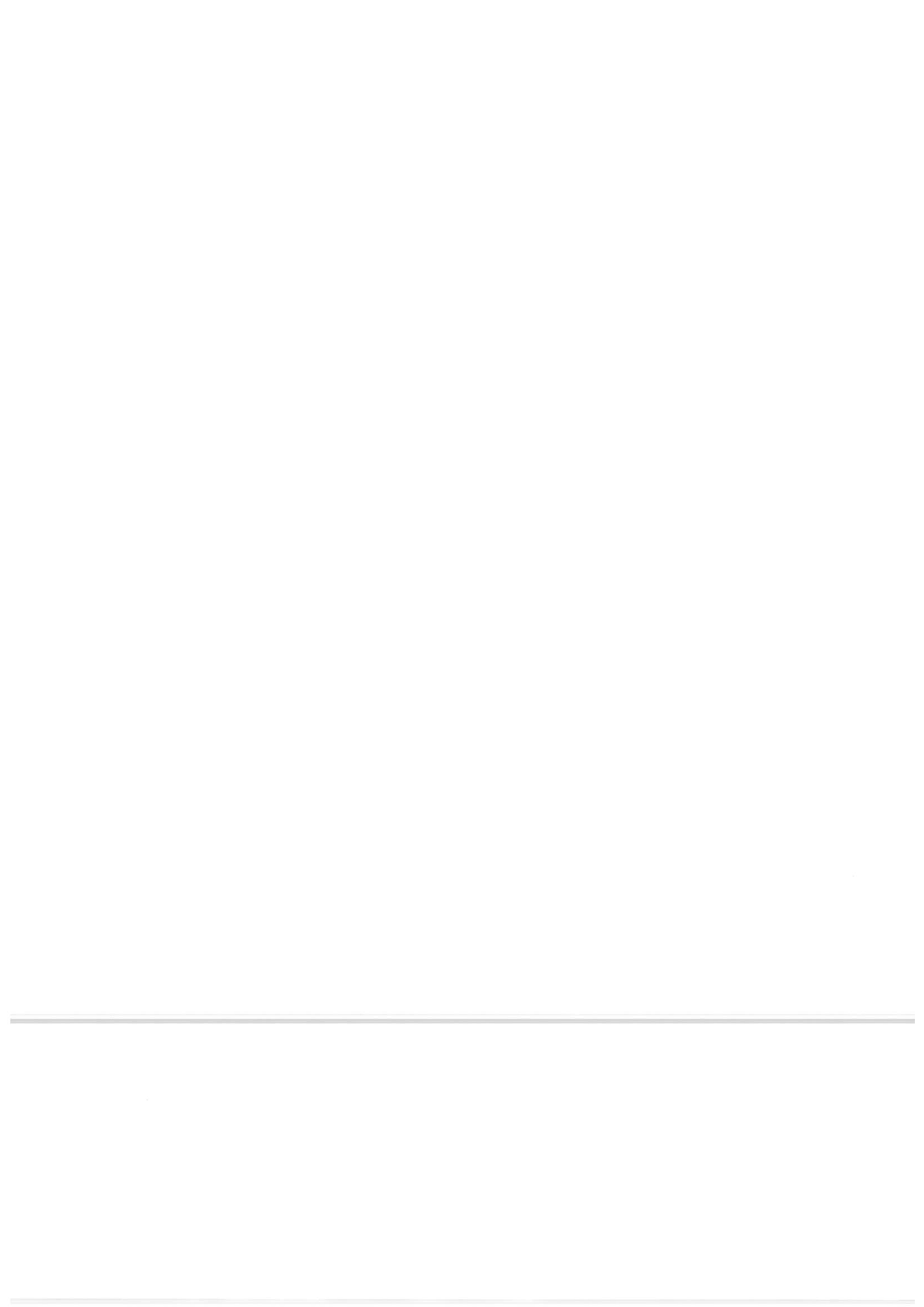
**CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

En réalité, TikTok n'était pas accessible sur les appareils fournis par l'OTAN auparavant en raison de restrictions techniques internes.<sup>53</sup>

---

<sup>53</sup> CNN « *NATO bans TikTok on devices* », 31 mars 2023.

**Annexe 1 : Rapport du Centre for Cybersecurity Belgium (CCB)**







CENTRE FOR  
CYBER SECURITY  
BELGIUM



CENTRE FOR  
CYBER SECURITY  
BELGIUM

# Rapport avis TikTok

(8 mars 2023)

CENTRE FOR CYBER SECURITY BELGIUM

Rue de la Loi, 18 – Brussels

T. : +32 2 501 05 63



UNDER THE AUTHORITY  
OF THE PRIME MINISTER

.be

## Table des matières

<i>Contexte</i> .....	2
<i>Le défi des « open sources »</i> .....	3
<i>Réactions internationales</i> .....	4
<i>États Unis</i> .....	4
<i>Europe</i> .....	5
<i>Ailleurs dans le monde</i> .....	6
<i>Contribution de la VSSE</i> .....	7
<i>Contribution du SGRS</i> .....	9
<i>Analyse technique du CCB</i> .....	10
<i>Conclusion et avis</i> .....	11

### Contexte

TikTok est un service qui héberge des courtes vidéos, lesquelles peuvent être réalisées, montées et envoyées via l'application TikTok sur smartphone pour que les autres utilisateurs puissent ensuite les visionner. Les utilisateurs reçoivent ces vidéos sur leur fil d'actualité en fonction de leur activité personnelle sur l'application. Il est également possible d'utiliser un navigateur pour parcourir le contenu proposé.



Le service a été lancé en septembre 2016, en Chine, sous le nom de « Douyin » et a été proposé en tant que service et application distincts sur le marché international à partir de septembre 2017, dans plus de 75 langues. Selon la société d'analyse Sensor Tower, l'application a été installée pas moins de 104 millions de fois la première année et, à la fin février 2023, elle avait été téléchargée 3,5 milliards de fois dans le monde.

Le service est détenu par la société chinoise de technologie internet ByteDance, qui a son siège à Pékin.

### Le défi des « open sources »

Au vu de son immense popularité et du fait qu'elle est mise à disposition par une entreprise chinoise, l'application TikTok a vite attiré l'attention des autorités régulatrices, des défenseurs de la vie privée et des experts en sécurité nationale.

**Les inquiétudes entourant l'application concernent notamment trois aspects liés mais toutefois distincts : la collecte de données, le partage avec les autorités et l'influence.<sup>1</sup>**

Parmi les « open sources », d'aucuns pensent que TikTok **collecte des données des utilisateurs**, notamment leur localisation, le type de leur smartphone, leur comportement sur l'application et sur les sites Internet atteints via l'application dans le navigateur TikTok, ce qui pourrait permettre la collecte de numéros de cartes de crédit et de mots de passe.<sup>2</sup> Selon certains chercheurs, cette collecte de données se ferait à grande échelle et sans le consentement explicite des utilisateurs, ce qui s'inscrit en porte-à-faux du Règlement général sur la protection des données (RGPD). La protection de la vie privée des mineurs, qui constituent un groupe très important d'utilisateurs, suscite également des inquiétudes. TikTok nie toutes ces allégations et, selon d'autres enquêteurs, TikTok ne ferait rien de tout cela, contrairement à d'autres plateformes de médias sociaux similaires. Toutefois, certaines autorités chargées de la protection des données ont déjà infligé des amendes à TikTok en raison des politiques vagues en matière de traitement des données à caractère personnel (voir le point « Réponse internationale » ci-dessous).

Les analystes internationaux soulignent que la **loi chinoise de 2017 sur le renseignement national** stipule que toutes les organisations chinoises et tous les citoyens chinois sont légalement tenus de

---

<sup>1</sup> [https://www.bbc.com/news/technology-64797355?at\\_medium=RSS&at\\_campaign=KARANGA](https://www.bbc.com/news/technology-64797355?at_medium=RSS&at_campaign=KARANGA)

<sup>2</sup> <https://www.cnet.com/tech/services-and-software/TikToks-in-app-browser-can-monitor-your-keystrokes-researchersays/>; <https://krausefx.com/blog/announcing-inappbrowsercom-see-what-javascript-commands-get-executed-in-an-inapp-browser>

soutenir, d'assister et de coopérer avec les agences de renseignement chinoises. Certains médias ont également rapporté que certains employés de l'application pourraient bel et bien avoir eu accès aux données des utilisateurs. TikTok a répondu qu'il s'agissait de cas individuels et certains chercheurs ont nuancé la force juridique des obligations énoncées dans la loi sur le renseignement en ce qui concerne ce type de partage de données. TikTok/ByteDance continue d'affirmer ne jamais avoir procédé et ne jamais procéder à un tel partage de données et que les données ne seraient par ailleurs pas stockées en Chine.

TikTok est l'une des rares plateformes de médias sociaux populaires à ne pas être sous le joug des entreprises américaines. La grande popularité de l'application suscite donc des inquiétudes, notamment en matière d'espionnage, et plus spécifiquement envers le personnel des services publics qui utiliserait l'application.

Enfin, selon des sources publiques, on craint que TikTok, et par extension les pouvoirs publics chinois, ne **contrôlent l'algorithme** qui détermine le contenu que les utilisateurs peuvent voir ou ne pas voir sur l'application. Si les chercheurs sont divisés sur la question de savoir si TikTok procède réellement à une telle censure et une telle influence, il est en théorie possible de le faire, comme sur de nombreuses plateformes de médias sociaux.

Par ailleurs, l'effet que TikTok, en tant que plateforme de médias sociaux, pourrait avoir sur le comportement des utilisateurs (et sur leur comportement d'acheteur) reste une préoccupation générale. Les mineurs – un groupe vulnérable et vaste d'utilisateurs – constituent une préoccupation majeure à cet égard. Bien entendu, à l'instar des autres médias sociaux, d'autres acteurs comme la Russie peuvent utiliser la plateforme à des fins de propagande. Grâce à l'algorithme qui s'appuie sur les intérêts des utilisateurs, les visiteurs de l'application pourraient être de plus en plus piégés dans un récit unique, sans disposer d'aucune alternative.

Toutes ces préoccupations sont principalement renforcées par les tensions géopolitiques croissantes entre les États-Unis et la Chine et ce, dans de nombreux domaines.

## Réactions internationales

### États Unis

Il n'est pas surprenant que la réaction la plus virulente à l'éventuelle menace que constituerait TikTok soit venue jusqu'à présent des États-Unis. Des enquêteurs ont identifié la plateforme comme une



menace pour la sécurité nationale du pays, dans la même veine que Huawei.<sup>3</sup> Plusieurs représentants politiques ont demandé des enquêtes et, en août 2020, le président Trump a pris des mesures pour introduire une interdiction générale de TikTok si la plateforme n'était pas vendue. L'interdiction a été bloquée par les tribunaux.

Le gouvernement du président Biden a retiré la demande du président Trump en juin 2021, tout en lançant une enquête sur le risque que constitue l'application pour la sécurité nationale.

En juin 2022, le commissaire de la FCC a demandé à Apple et à Google de ne plus proposer TikTok sur leurs appstores, craignant que le service ne collecte les données des citoyens.

Récemment, le président Biden a émis un décret stipulant que TikTok devait être supprimé de tous les appareils des autorités fédérales dans les 30 jours. Plusieurs États américains ont également émis des décrets similaires.

## Europe

Au cours des derniers mois, l'Europe s'est montrée plus ferme sur les dangers potentiels de l'application. Dans un premier temps, des amendes ont été imposées à TikTok en raison de la faiblesse des politiques de confidentialité. En outre, à l'instar des États-Unis, l'on s'attarde actuellement à interdire l'application sur les appareils des services publics.<sup>4</sup>

En juillet 2021 déjà, l'autorité de protection des données (APD) néerlandaise a infligé à TikTok une amende de 750 000 euros pour atteinte à la vie privée de mineurs. L'autorité a recommandé de ne pas utiliser l'application jusqu'à ce qu'elle modifie sa politique de protection des données. L'APD irlandaise est en train de finaliser une autre enquête sur les mêmes pratiques. En décembre 2022, l'APD française (CNIL) a également infligé une amende de 5 millions d'euros à TikTok, car les utilisateurs de tiktok.com ne pouvaient pas facilement refuser les cookies et n'étaient pas suffisamment informés de l'utilisation de ces cookies.<sup>5</sup>

---

<sup>3</sup> <https://www.piie.com/blogs/china-economic-watch/growing-popularity-chinese-social-media-outside-china-poses-new-risks>

<sup>4</sup> <https://pro.politico.eu/news/160380>

<sup>5</sup> <https://www.cnil.fr/en/cookies-cnil-fines-tiktok-5-million-euros>

Certains États membres et institutions européennes ont imposé une véritable interdiction d'utilisation de l'application.

- La **Finlande** a déjà ordonné aux fonctionnaires de supprimer l'application de leurs appareils professionnels en août 2022.

- L'**Estonie** a également interdit aux employés du ministère de la défense d'installer l'application, non seulement sur leurs appareils professionnels, mais **aussi sur leurs appareils personnels**.

Fin février 2023, la **Commission européenne**, rapidement suivie par le **Service européen pour l'action extérieure**, le **Parlement européen** et le **Conseil de l'UE**, a interdit à ses collaborateurs d'utiliser l'application sur les appareils liés à leur travail.<sup>6</sup>

D'autres États membres sont moins stricts :

- Au **Danemark**, le président du parlement et le centre pour la cybersécurité national recommandent vivement à leurs collaborateurs de supprimer l'application de leurs téléphones, du moins ceux destinés à un usage professionnel.
- En **Allemagne**, il n'y a pas de directives générales et c'est à chaque service public de se prononcer concernant l'utilisation de l'application. Le ministère allemand de la défense a déjà limité l'utilisation de l'application depuis 2020. Au sein du ministère de l'intérieur, l'application est inaccessible et son installation sur les téléphones professionnels officiels a été rendue techniquement impossible. L'agence allemande de cybersécurité BSI a émis des avis.

La plupart des États membres, comme **la Lettonie, l'Espagne, l'Irlande, la Pologne, la France, l'Italie et les Pays-Bas**, continuent toutefois d'évaluer leur position et suivent l'évolution de la situation aux niveaux national et européen, avec ou sans enquêtes techniques en cours par les autorités de protection des données sur les politiques de TikTok.

En France, le Sénat a déjà exprimé sa volonté de mener sa propre enquête sur l'utilisation abusive des données et les stratégies d'influence de TikTok. Le président français Emmanuel Macron s'est également exprimé sur les dangers de l'application.

En Italie, Matteo Salvini s'est prononcé contre l'interdiction émise par la Commission européenne.

#### Ailleurs dans le monde

À l'heure actuelle, TikTok serait tout à fait interdit (et pas seulement pour les services publics) dans plusieurs pays asiatiques, dont l'Afghanistan, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, l'Inde, l'Iran, le

---

<sup>6</sup> <https://pro.politico.eu/news/160219>



Pakistan et la Syrie. L'application aurait été temporairement interdite en Indonésie et en Jordanie, mais cette interdiction aurait depuis été levée dans ces deux pays.

Le 27 février, le **Canada** a annoncé qu'il interdisait, avec effet immédiat, l'utilisation de TikTok sur les appareils des autorités fédérales car l'application présente un risque inacceptable en matière de protection de la vie privée et de sécurité. Bien qu'il n'y ait aucune preuve que l'application ait déjà permis d'obtenir des informations publiques, les autorités ont jugé le risque trop grand. L'autorité de protection des données du Canada a également lancé une enquête, en mettant l'accent sur le traitement des données personnelles des mineurs.

Le **Royaume-Uni** est pour l'instant divisé sur la question. Le Parlement a fermé son propre compte TikTok en août 2022 et certains services publics n'utilisent plus l'application. Toutefois, la ministre des technologies, M. Donelan, s'est prononcée contre une interdiction générale de l'utilisation de TikTok par les fonctionnaires ; elle estime que cela devrait rester un choix personnel.<sup>7</sup>

### Contribution de la VSSE

Voici des extraits pertinents provenant de plusieurs réponses de la VSSE.

#### Avis de la VSSE concernant TikTok : VSSE rond TikTok:

1) *Par le passé, des experts internationaux en sécurité ont découvert que l'application TikTok présentait des vulnérabilités graves. Celles-ci ont été notamment mises en lumière par des chercheurs du bureau d'études en cybersécurité renommé Checkpoint.*

...

2) *TikTok est une plateforme de médias sociaux libre d'utilisation. Il est à noter à cet égard que le modèle de revenus de ce genre de plateformes repose souvent sur la collecte et le traitement de données à des fins commerciales. D'une part, ces données contiennent des informations relatives au contenu que les utilisateurs envoient via la plateforme. D'autre part, elles comprennent toutes les métadonnées concernant l'utilisation de l'application. Celles-ci peuvent revêtir de nombreuses formes: informations sur l'appareil et les connexions utilisées, carnet d'adresses de l'utilisateur, date et heure et données de localisation. Si l'accord de l'utilisateur est requis pour partager ce type d'informations, il s'agit souvent d'une condition essentielle pour pouvoir utiliser l'application. Dans la*

---

<sup>7</sup> <https://www.politico.eu/article/tech-minister-tiktok-should-be-personal-choice-for-uk-officials/>

*pratique, il n'est donc pas véritablement question de choix informé pour l'utilisateur ni d'option pour mieux protéger sa vie privée. En examinant les droits d'accès demandés par l'application TikTok, on constate que ceux-ci sont très larges.*

...

*3) En tant que plateforme de médias sociaux, TikTok appartient à l'entreprise chinoise ByteDance. Cette entreprise est dès lors soumise aux règles de compliance chinoises relatives à l'accès des autorités chinoises aux données collectées par ByteDance. L'entreprise entretient de bons rapports de collaboration avec les autorités chinoises. Citons, à titre d'exemple, la disparition en Chine de Neihan Duhanzi (une plateforme de médias sociaux en Chine sur laquelle des blagues étaient partagées). TikTok n'est pas disponible en Chine et, d'après ByteDance, les données ne sont pas stockées dans ce pays. Les conditions d'utilisation de TikTok stipulent cependant bien que les données peuvent être partagées au sein du groupe. En outre, des experts (Penetrum) ont constaté que plus de 30 % des connexions de TikTok aux adresses IP allaient en Chine. Les mêmes experts affirment que les données de TikTok sont enregistrées sur des serveurs du fournisseur d'accès à internet chinois Alibaba, très proche des autorités chinoises, et que TikTok se livrerait à un traçage poussé des utilisateurs. En d'autres termes, ces utilisateurs ne peuvent pas s'attendre à la même protection de leurs données privées que dans l'Union européenne.*

*À cet égard, nous souhaitons attirer l'attention sur deux lois chinoises applicables à ByteDance, et donc également aux données collectées via TikTok.*

*Tout d'abord, la loi sur la cybersécurité, qui oblige les opérateurs de réseaux à collaborer avec les services de police et de sécurité chinois. À la demande des services de sécurité, ces entreprises sont tenues de donner intégralement accès à leurs données. Mentionnons également l'existence d'une obligation d'« assistance technique », non définie plus précisément.*

*Deuxièmement, la « loi sur le renseignement », qui régit les relations entre les services de sécurité et la société chinoise. Cette loi oblige les institutions, les organisations et les citoyens à fournir aux services de sécurité le soutien, l'assistance et la collaboration nécessaires. Par ailleurs, elle confère à ces services le droit d'accéder à tous les lieux et sources non publics « pertinents » et d'y recueillir des informations. Quels sont les éléments pertinents dans ce contexte? Il s'agit notamment de la publication ou la diffusion de messages qui mettent en péril la Sûreté de l'État et de faits fabriqués ou manipulés, d'idées pouvant être très largement interprétées par un régime qui développe une vision particulière de certains principes, tels que les droits de l'homme, la protection de la vie privée, la liberté d'expression ou encore la séparation de la justice et de l'État.*

...



S'agissant des smartphones chinois, voici l'avis de la VSSE :

*Malgré l'absence de preuves observées que les dispositifs sont utilisés à des fins d'espionnage, on peut déduire – à partir d'informations disponibles dans des sources ouvertes (en l'occurrence la législation chinoise dans le cadre de laquelle les fabricants opèrent) – qu'il est théoriquement possible que les dispositifs et les informations qu'ils traitent soient exposés à l'espionnage chinois. On recommande donc la vigilance, surtout lorsqu'il s'agit de data sensibles.*

...

*Il existe des immixtions entre ces entreprises et les autorités chinoises.*

*Cette immixtion se manifeste de plusieurs manières.*

(1) Premièrement, le Parti communiste chinois (PCC) entretient une forte emprise idéologique sur les entreprises chinoises. Ces entreprises privées doivent respecter les lignes rouges fixées par le PCC, faute de quoi elles sont privées d'accès au financement ou pénalisées d'une autre manière. En outre, le PCC dispose d'un comité au sein des entreprises de la taille de Huawei, Xiaomi, Oppo et OnePlus. Le rôle de ces cellules du parti est de veiller à ce que l'entreprise suive bien les lignes directrices du PCC ; elles peuvent influencer les décisions stratégiques des entreprises (privées).

(2) Deuxièmement, l'immixtion des autorités chinoises et de leurs services de renseignement et de sécurité est également cimentée sur le plan juridique. À titre d'exemple, nous aimerions attirer votre attention sur l'article 7 de la loi nationale chinoise sur le renseignement, qui oblige toutes les entreprises chinoises à coopérer avec les services de renseignement. L'article 24 exige des entreprises qu'elles réservent des postes au personnel des services de renseignement. La législation chinoise sur la cybersécurité de 2016, complétée en 2018, contraint par ailleurs les entreprises chinoises à octroyer aux services de renseignement un accès illimité aux systèmes informatiques. En d'autres termes, force est de constater que les entreprises n'ont d'autre choix que de coopérer avec les autorités chinoises. Il est donc question d'une ingérence systémique et approfondie.

...

*C'est pourquoi il est recommandé de ne pas installer d'applications qui ne sont pas nécessaires sur des appareils à usage professionnel, ou qui contiennent des informations sensibles. Ce conseil vaut certainement pour les applications chinoises comme TikTok.*

### Contribution du SGRS

Le SGRS a fortement déconseillé l'utilisation de TikTok au sein de la Défense pour des questions de respect de la vie privée et de sécurité. L'utilisation dans le cadre des missions de service doit faire l'objet d'une autorisation préalable, sinon elle est interdite.



Si la Défense n'impose pas d'interdiction individuelle, elle déconseille d'utiliser l'application et interdit aux unités de l'utiliser dans le cadre de leurs missions.

### Analyse technique du CCB

Il s'agit d'un dossier complexe avec de nombreux aspects et différents points de vue. Bien qu'il est difficile de savoir exactement à quelles informations TikTok a accès, les applications de médias sociaux collectent toutes un grand nombre de données personnelles, enregistrent la localisation, les contacts, les visites de sites Internet, etc. TikTok doit se conformer aux règles européennes du RGPD lors de la collecte et du traitement des données à caractère personnel. Il appartient aux autorités belges et aux autres autorités européennes de protection des données d'analyser si TikTok respecte ces exigences.

Certaines législations européennes adoptées ou proposées peuvent également contribuer au respect de ces règles. Il existe déjà le Règlement général sur la protection des données, auquel TikTok doit se conformer, et plusieurs autorités ont déjà publié des enquêtes et infligé des amendes dans ce cadre.

À partir de la mi-2023, le **Digital Services Act**<sup>8</sup> entrera également en vigueur, imposant de nouvelles règles aux opérateurs numériques en matière de modération de contenu. TikTok devra se conformer à ces règles, qui pourraient répondre à certaines préoccupations concernant l'influence et le contenu illicite.

Par ailleurs, le **Digital Markets Act**<sup>9</sup>, adopté en 2022 et qui fixe des règles concernant la concurrence des plateformes en ligne, pourrait s'appliquer à TikTok.

Le Cyber Resilience Act a été proposé en septembre 2022 et vise à imposer des exigences de sécurité à tous les produits comportant des éléments numériques, y compris les applications mobiles.

Une fois ce règlement approuvé et mis en œuvre (pas dans les deux prochaines années), TikTok devra également se conformer à ces exigences en matière de cybersécurité, ce qui pourrait se traduire par un renforcement de la sécurité.

Le plus important dans cette analyse est toutefois l'aspect de la cybersécurité.

L'utilisation du logiciel TikTok sur les systèmes des services publics présente-t-elle un risque pour la sécurité ?

---

<sup>8</sup> [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/digital-services-act-ensuring-safe-and-accountable-online-environment\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/digital-services-act-ensuring-safe-and-accountable-online-environment_en)

<sup>9</sup> [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/digital-markets-act-ensuring-fair-and-open-digital-markets\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/digital-markets-act-ensuring-fair-and-open-digital-markets_en)

Pour l'heure, le CCB **ne dispose pas de rapports ou d'analyses techniques permettant d'affirmer que TikTok est fondamentalement moins sûr que d'autres applications similaires.**

Cependant, l'absence de tels rapports ou analyses techniques importe peu en général. Le risque ne réside pas tant dans le produit proprement dit que dans l'accès à l'information du producteur. Le producteur n'a donc pas besoin de vulnérabilités techniques ou de portes dérobées pour recueillir des informations.

Dans le cas des applications pour smartphones, on peut supposer que le producteur a de toute façon accès en permanence à un grand nombre d'informations personnelles de l'utilisateur. La plupart des utilisateurs de smartphones autorisent a priori les accès demandés lors de l'installation d'une nouvelle application. En outre, la **VSSE mentionne** qu'un grand nombre de connexions de l'application TikTok sont effectuées avec des adresses IP en Chine, que les données sont stockées sur les serveurs du fournisseur d'accès à Internet chinois Alibaba qui entretient de bonnes relations avec les autorités chinoises et que Tiktok se livrerait à un suivi approfondi des utilisateurs.

Les préoccupations techniques liées au partage non autorisé de données par TikTok évoqué dans les médias revêtent donc **principalement des risques de nature géopolitique.** L'identification et l'évaluation de tels risques de nature géopolitique n'est pas du ressort du CCB. En ce qui concerne les risques de sécurité liés à l'utilisation de TikTok, **le CCB suit ainsi l'avis de la Sûreté de l'État, qui est très clair.**

La meilleure solution, également mise en œuvre dans d'autres États pour faire face à ces risques géopolitiques, est de recommander de **ne pas utiliser (voire d'interdire) l'application TikTok sur les appareils de service ou les appareils accédant aux réseaux et systèmes des autorités fédérales.**

## Conclusion et avis

Un certain nombre de pays sensibilisent leur population aux risques que l'utilisation de TikTok représente pour le respect de la vie privée et interdisent son installation sur les smartphones des services publics.

Si l'utilisation de produits provenant de fournisseurs chinois est une question très complexe avec de nombreux angles et aspects différents à prendre en compte, les différents dossiers ont un point commun : les risques ne sont pas techniques mais géopolitiques.

Le CCB suit l'**avis de la VSSE en la matière : ne pas installer TikTok sur des appareils à usage professionnel.**

Bien qu'aucune vulnérabilité technique particulière ou exceptionnelle ou de porte dérobée n'ont été identifiées dans TikTok, ce n'est ici pas ce qui nous préoccupe. Le fournisseur ByteDance n'a pas



besoin de toutes ces vulnérabilités techniques pour avoir accès à un très grand nombre d'informations sensibles. De plus, TikTok stockerait des données sur des serveurs contrôlés par une entité chinoise. L'absence de rapports ou d'analyses techniques incriminantes ne change en rien les fameux risques liés à l'utilisation de TikTok.

**À la lumière de ces constatations et des informations fournies par la VSSE, voici les recommandations du CCB :**

- interdire l'utilisation de l'application TikTok sur les appareils des services fixes et mobiles

## Rapport avis TikTok

- recommander de ne pas installer ou utiliser TikTok sur des appareils personnels permettant d'accéder aux réseaux et systèmes internes des autorités fédérales
- conseiller au secteur privé de faire preuve de vigilance quant aux risques potentiels liés à l'utilisation de TikTok



**Annexe 2 : Décisions prises par le Comité stratégique du renseignement et de la sécurité et approuvées par le Conseil National de Sécurité**





NOTA AAN DE NATIONALE VEILIGHEIDSRaad

9 MAART 2023

**Betreft: Tijdelijk verbod op het gebruik van TikTok**

**Uiteenzetting van het dossier**

1. Naar aanleiding van onder meer het recente door de Europese Commissie, het Europees Parlement en de Europese Raad ingestelde verbod op het gebruik van de TikTok applicatie op werkgerelateerde toestellen, werd het Centrum voor Cybersecurity België (CCB) gevraagd om, in samenspraak met de inlichtingendiensten, een advies te formuleren.
2. Het adviesrapport in bijlage werd besproken op het Strategisch Comité Inlichtingen en Veiligheid van 8 maart 2023 en in IKW van 9 maart 2023.

**Voorstel van beslissing**

3. Voor het personeel van de federale overheid<sup>1</sup>:
  - a. Verbod, met onmiddellijke ingang, op de installatie en het gebruik van de TikTok applicatie op vaste en mobiele diensttoestellen<sup>2</sup>;
  - b. Verwijdering, tegen uiterlijk 31 maart 2023, van alle bestaande TikTok applicaties op deze diensttoestellen;
  - c. Aanbeveling om de TikTok applicatie niet te installeren op persoonlijke toestellen

NOTA AU CONSEIL NATIONAL DE SECURITE

9 MARS 2023

**Concerne : Interdiction temporaire d'utiliser TikTok**

**Exposé du dossier**

1. À la suite entre autres de la récente interdiction imposée par la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil européen d'utiliser l'application TikTok sur les appareils liés au travail, le Centre pour la cybersécurité Belgique a été invité à formuler un avis, de concert avec les services de renseignement.
2. Le rapport consultatif ci-annexé a fait l'objet d'une discussion en Comité stratégique du renseignement et de la sécurité le 8 mars 2023 et en GTI le 9 mars 2023.

**Proposition de décision**

3. Pour le personnel des autorités publiques fédérales<sup>3</sup>:
  - a. Interdiction, avec effet immédiat, d'installer et d'utiliser l'application TikTok sur les appareils de service<sup>4</sup> fixes et mobiles ;
  - b. Suppression, d'ici le 31 mars 2023 au plus tard, de toutes les applications TikTok existantes sur ces appareils de service ;
  - c. Recommandation de ne pas installer

<sup>1</sup> Onder « overheid » wordt verstaan de administraties, instellingen en ondernemingen van de federale Staat zoals gedefinieerd in de wet van 22 mei 2003 houdende organisatie van de begroting en van de comptabiliteit van de federale Staat, het Openbaar Ministerie, Defensie en de federale politie, alsook de regeringsleden en hun beleidscellen.

<sup>2</sup> Toestellen waarvan de abonnements- of gebruikskosten of aankoop deels of volledig bekostigd worden door de overheid

<sup>3</sup> Par « autorités publiques » on entend les administrations, institutions et entreprises de l'État fédéral, telles que définies dans la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral, le ministère public, la Défense et la Police fédérale, ainsi que les membres du gouvernement et leurs cellules stratégiques.

<sup>4</sup> Appareils dont les frais d'abonnement ou d'utilisation ou l'achat sont partiellement ou entièrement pris en charge par les pouvoirs publics.



- |  |  |
|--|--|
| <p>met toegang tot interne federale overheidsnetwerken -en systemen, en om deze te verwijderen indien reeds geïnstalleerd.</p> <p>d. Het CCB wordt verzocht om na te gaan of de webtoegang tot TikTok geblokkeerd kan worden in de professionele omgeving.</p> <p>4. Aan de administraties wordt gevraagd om de toegang tot WiFi-netwerken te differentiëren tussen diensttoestellen en persoonlijke toestellen.</p> <p>5. De gegevensbeschermingsautoriteit wordt verzocht om een onderzoek op te starten naar het privacybeleid van TikTok.</p> <p>6. Maximale verspreiding van het advies van het CCB naar de regionale, provinciale en lokale overheden en instellingen.</p> <p>7. De private sector wordt opgeroepen om waakzaam te zijn voor de potentiële risico's van het gebruik van de TikTok applicatie.</p> <p>8. Het CCB wordt verzocht om na te gaan of het mandaat van de Nationale Raad voor Cyberveiligheid aangepast of uitgebreid moet worden met het oog op technologische en innovatieve waakzaamheid en hierover een advies te formuleren aan het Strategisch Comité Inlichtingen en Veiligheid.</p> <p>9. De Eerste Minister en de Minister van Ambtenarenzaken zullen een ontwerp richtlijn voorleggen aan de Ministerraad voor de uitvoering van dit tijdelijk verbod.</p> <p>10. Het tijdelijk verbod zal geëvalueerd worden na 6 maanden.</p> | <p>l'application TikTok sur les appareils personnels ayant accès aux réseaux et système internes des autorités fédérales, et de la supprimer si elle y est déjà installée ;</p> <p>d. Le CCB est invité à vérifier si l'accès internet à TikTok peut être bloqué dans l'environnement de travail professionnel.</p> <p>4. Les administrations sont invitées à différencier l'accès aux réseaux WiFi entre les appareils de service et les appareils personnels.</p> <p>5. L'autorité de protection des données est invitée à ouvrir une enquête sur la politique en matière de vie privée de TikTok.</p> <p>6. Diffusion maximale de l'avis du CCB auprès des autorités et institutions régionales, provinciales et locales.</p> <p>7. Le secteur privé est appelé à la vigilance quant aux risques potentiels liés à l'utilisation de l'application TikTok.</p> <p>8. Le CCB est invité à vérifier si le mandat du Conseil national de cybersécurité doit être adapté ou élargi en vue d'une veille technologique et d'innovation et de formuler un avis à l'attention du Comité stratégique Renseignement et sécurité.</p> <p>9. Le Premier ministre et la ministre de la Fonction publique soumettront un projet de directive au Conseil des ministres en vue de la mise en œuvre de cette interdiction temporaire.</p> <p>10. L'interdiction temporaire sera évaluée après 6 mois.</p> |
|--|--|

Voorzitter van het Strategisch Comité Inlichtingen en Veiligheid

Le Président du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité

---

Peter MOORS

### Annexe 3 : Aperçu par Etat membre de l'UE des mesures nationales prises visant à restreindre l'accessibilité à l'application TikTok

Les Etats membres sont classés en quatre catégories sur la base des informations disponibles via open source au 31 mars 2023. Les informations sont à lire avec prudence sachant qu'il s'agit d'une problématique d'actualité et sur laquelle plusieurs pays ont laissé entendre que des mesures nationales pourraient être prises ou évoluer dans un avenir proche.<sup>54</sup>

Les catégories sont les suivantes :

- Mesures d'interdictions : Pays dans lesquels des mesures d'interdiction ont été prises. La portée et l'échelle des mesures varie fortement entre les pays.
- Recommandations : Pays dans lesquels des recommandations ont été communiquées.
- Absence de restrictions : Pays dans lesquels il n'y a pas de restriction prise ou communiquée (en ce compris des recommandations).
- Inconnu : Pays pour lesquels les informations ne sont pas disponibles.

PAYS	CATEGORIE	INFORMATIONS
ALLEMAGNE	Mesures d'interdiction	En Allemagne, il n'y a pas politique commune à l'ensemble des ministères. Chacun d'entre eux peut choisir de restreindre ou non l'accès à TikTok. Certains ministères ont mis en place une politique restrictive. Le ministère de la Défense a ainsi restreint l'accès à l'application depuis 2020. Au sein du ministère de l'Intérieur, il n'est pas possible d'accéder à l'application ni d'installer l'application sur les téléphones professionnels officiels. D'autres ministères ne se sont pas (encore) prononcés. <sup>55</sup>
AUTRICHE	Absence de restrictions	Le gouvernement autrichien indiquait en mars 2023 qu'une analyse de risques pilotée par le ministère de l'Intérieur était en cours afin de déterminer si des mesures de restrictions devaient être prises. <sup>56</sup>
BULGARIE	Inconnu	
CHYPRE	Inconnu	
CROATIE	Inconnu	

<sup>54</sup> A cet égard, le Comité permanent R a contacté le 6 avril dernier les Ambassades de Belgique en Hongrie, à Chypre et en Bulgarie afin de connaître la position des gouvernements étrangers en la matière. Les e-mails sont restés sans réponse à ce jour.

<sup>55</sup> Politico, « *Mapped : TikTok faces bans, blocks and probes across Europe* », 5 mars 2023.

<sup>56</sup> Vienna Times, « *Austria Considers Banning TikTok Over Security Concerns* », 3 mars 2023 ; The Storiest, « *TikTok ban for Austria's officials? decision before Easter* », 24 mars 2023.

**CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

<b>DANEMARK</b>	Mesures d'interdiction	<p>Fin février 2023, le Centre danois pour la cybersécurité (CFCS) a publié un communiqué qui conseillait aux agents de l'Etat de ne pas installer l'application TikTok sur leurs appareils officiels. Suite à cet avis, le parlement danois a déconseillé à ses membres et à son personnel d'utiliser l'application.<sup>57</sup></p> <p>Le ministère de la Défense a pris la décision, le 6 mars 2023, d'interdire l'utilisation et l'installation de TikTok sur les appareils professionnels de son personnel.<sup>58</sup></p>
<b>ESPAGNE</b>	Absence de restrictions	<p>Fin mars 2023, le gouvernement espagnol n'avait pas encore pris position quant à d'éventuelles restrictions dans l'utilisation de TikTok par des agents de l'Etat.<sup>59</sup></p>
<b>ESTONIE</b>	Recommandations	<p>L'autorité de contrôle de l'information estonienne (RIA) a conseillé aux autorités publiques de n'utiliser TikTok que sur des appareils distincts de ceux à usage professionnel. L'autorité de contrôle a elle-même interdit à son personnel d'utiliser l'application. Sans qu'une interdiction n'ait été décrétée, cinq ministères ont indiqué que leur personnel ne recourait pas à TikTok sur les appareils professionnels.<sup>60</sup></p> <p>Le 29 mars 2023, le ministre des technologies de l'information laissait entendre qu'une interdiction sur les appareils officiels des agents de l'Etat était prévue.<sup>61</sup></p>
<b>FINLANDE</b>	Mesures d'interdiction	<p>Il n'y a pas d'interdiction généralisée pour les agents de l'Etat. Le ministère de la Défense a décrété une interdiction pour ses membres d'installer et d'utiliser TikTok sur les appareils professionnels.<sup>62</sup></p>
<b>FRANCE</b>	Mesures d'interdiction	<p>Le 24 mars 2023, le gouvernement français a interdit l'installation et l'utilisation d'applications « récréatives » telles que TikTok ou la plateforme américaine de streaming Netflix sur les téléphones professionnels des agents de l'ensemble des ministères. A la suite d'une analyse menée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) et la Direction interministérielle du numérique (Dinum), le gouvernement a conclu que les applications « récréatives » présentait des « <i>risques en matière de cybersécurité et de protection des données des agents publics et</i></p>

<sup>57</sup> Euroactiv, « *TikTok : le parlement danois n'en veut plus* », 1<sup>er</sup> mars 2023.

<sup>58</sup> The Associated Press, « *Danish defense ministry bans TikTok on employee work phones* », 6 mars 2023.

<sup>59</sup> Esquire, « *¿TikTok podría prohibirse en España?* », 17 mars 2023.

<sup>60</sup> Baltic News Network, « *Legislative changes needed to completely ban TikTok in Estonia* », 3 mars 2023 ; Eesti Rahvusringhääling, « *Complete Tiktok ban in Estonia difficult without amending law* », 3 mars 2023.

<sup>61</sup> Eesti Rahvusringhääling, « *Minister Järvan: TikTok to be banned on state officials' work phones* », 29 mars 2023.

<sup>62</sup> TimeNews, « *Swedish Work Mobile Phones Not Allowed to Use Tiktok by the Armed Forces* », 27 mars 2023 ; The Defence post, « *Swedish Military Bans Chinese-Owned Tiktok on Work Phones* », 28 mars 2023.



**CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

		<p>de l'administration ». Aucune liste d'applications n'a pour l'heure été dressée, mais ce seront trois grandes catégories d'applications qui seront bannies, à savoir les applications de jeux (comme <i>Candy Crush</i>), de streaming (comme Netflix) et récréatives (comme TikTok). Seules quelques dérogations individuelles pourront être accordées pour des besoins de communication institutionnelle par exemple. L'interdiction est entrée immédiatement en vigueur et ne concerne pas les téléphones privés des fonctionnaires d'Etat.<sup>63</sup></p> <p>En parallèle, le Sénat a créé le 6 mars 2023 une « <i>Commission d'enquête sur l'utilisation du réseau social TikTok, son exploitation des données, sa stratégie d'influence</i> ». La Commission, qui n'a pas encore publié son calendrier, a débuté ses travaux le 11 mars 2023.<sup>64</sup></p>
<b>GRECE</b>	Inconnu	
<b>HONGRIE</b>	Inconnu	
<b>IRLANDE</b>	Absence de restrictions	<p>Fin mars 2023, le gouvernement irlandais annonçait que, après avoir effectué une analyse approfondie des risques de sécurité liés à l'utilisation de TikTok et d'autres applications de médias sociaux sur les téléphones, de nouvelles directives pour les téléphones professionnels des ministres et des fonctionnaires seraient publiées dans « <i>les semaines à venir</i> ».<sup>65</sup></p> <p>Notons que l'application avait déjà suscité des craintes en matière de protection des données de ses utilisateurs dans le passé, ce qui avait conduit l'Autorité irlandaise de protection de la vie privée à ouvrir deux enquêtes sur l'application en septembre 2021 : la première visant à vérifier la manière dont TikTok collectait les informations des utilisateurs mineurs et la deuxième se concentrant sur les transferts par TikTok de données personnelles vers la Chine.<sup>66</sup></p>
<b>ITALIE</b>	Absence de restrictions	<p>En février 2023, le monde politique était divisé sur la question d'une restriction à TikTok sur les appareils des agents publics. Aucune mesure n'avait été prise pour en restreindre l'accès.</p>

<sup>63</sup> Le Monde, « *TikTok, Netflix et autres « applications récréatives » interdites sur les téléphones professionnels des fonctionnaires d'Etat français* », 24 mars 2023 ; Franceinfo, « *Le gouvernement interdit les "applications récréatives", dont TikTok, Instagram et Twitter, sur les téléphones des fonctionnaires d'Etat* », 24 mars 2023 ; Euroactiv, « *TikTok et Netflix interdits sur les portables des fonctionnaires français* », 24 mars 2023.

<sup>64</sup> Commission d'enquête sur l'utilisation du réseau social Tiktok, son exploitation des données, sa stratégie d'influence - Sénat (senat.fr)

<sup>65</sup> Irish Mirror, « *TikTok could be banned on Irish politicians' phones over security concerns* »,

<sup>66</sup> Le Figaro, « *TikTok visé en Irlande par deux enquêtes sur sa gestion des données personnelles* », 15 septembre 2021.

**CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

		Le 21 mars 2023, une enquête à l'encontre du réseau a été lancée par le gendarme italien de la concurrence en raison de « contenus dangereux » présents sur l'application. Le siège italien de TikTok a fait l'objet d'une inspection diligentée par l'Autorité assistée de la police financière. <sup>67</sup>
<b>LETTONIE</b>	Mesures d'interdiction	En Lettonie, des mesures d'interdiction ont été prises par le ministère des Affaires étrangères qui a interdit le 2 mars 2023 l'utilisation de la plateforme sur les appareils officiels de ses agents pour des raisons de sécurité. D'autres ministères envisageraient de prendre des mesures similaires. <sup>68</sup>
<b>LITUANIE</b>	Absence de restrictions	Début mars 2023, le gouvernement lituanien indiquait qu'il n'envisageait pas de prendre des mesures d'interdiction à l'égard de l'utilisation de l'application par ses agents. <sup>69</sup>
<b>LUXEMBOURG</b>	Absence de restrictions	Fin mars 2023, le gouvernement luxembourgeois n'avait pas pris de mesures pour restreindre les accès à TikTok par ses fonctionnaires d'Etat. Le Grand-Duché se serait joint à d'autres Etats membres pour demander des informations supplémentaires à la Commission européenne sur les raisons justifiant les restrictions imposées aux fonctionnaires européens. <sup>70</sup>
<b>MALTE</b>	Mesures d'interdiction	A Malte, l'application TikTok est inaccessible sur l'ensemble des appareils officiels au même titre que toutes les autres applications non gouvernementales, à moins que l'utilisateur ait un accès étendu à internet. <sup>71</sup>
<b>PAYS-BAS</b>	Recommandations	Sur la base d'un avis du service de renseignement néerlandais AIVD <sup>72</sup> , le gouvernement a décidé le 21 mars 2023 de déconseiller

<sup>67</sup> Deutsche Welle, « *Italy investigates TikTok over 'dangerous content'* », 21 mars 2023 ; L'avenir, « *"Un tournant pour TikTok": le réseau menacé d'interdiction aux USA, déconseillé aux Pays-Bas, sous enquête en Italie* », 21 mars 2023.

<sup>68</sup> LSM, « *Latvian Foreign Ministry bans TikTok on work phones* », 2 mars 2023.

<sup>69</sup> The Baltic Times, « *Lithuanian authorities don't plan to ban TikTok, but advise against using it – official* », 28 février 2023 ; LRT, « *Lithuania won't ban TikTok from official devices* », 28 février 2023.

<sup>70</sup> RTL, « *Pour le moment, les fonctionnaires luxembourgeois peuvent utiliser l'appli* », 29 mars 2023

<sup>71</sup> Maltatoday, « *TikTok blocked on government devices just like other social networking sites* », 16 mars 2023.

<sup>72</sup> Algemene Inlichtingen- en Veiligheidsdienst, Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties, "De Beschouwing risico's gebruik applicaties uit landen met een offensief cyberprogramma gericht tegen Nederland", 23



**CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

		fortement à ses fonctionnaires l'utilisation sur leurs appareils professionnels de TikTok ou d'autres applications gérées par des pays avec un "cyberprogramme offensif". Selon l'AIVD, il existe "un risque accru d'espionnage" via l'utilisation sur les appareils professionnels des fonctionnaires de TikTok ou autres applications gérées par des pays disposant d'un cyberprogramme offensif tels que la Russie, la Chine, l'Iran et la Corée du Nord. Le gouvernement néerlandais a par ailleurs précisé qu'il cherchait solution structurelle rendant impossible d'installer ces applications sur leurs appareils professionnels. <sup>73</sup>
<b>POLOGNE</b>	Absence de restrictions	Début mars 2023, le gouvernement polonais indiquait que des mesures de restriction n'étaient pas envisagées et que le gouvernement continuerait d'ailleurs à utiliser l'application comme outil gouvernemental, y compris à des fins électorales. La Commission européenne a également été invitée par le gouvernement polonais à justifier davantage sa décision d'interdire l'application de réseau social sur les appareils de son personnel. <sup>74</sup>  Fin mars 2023, un organe consultatif du gouvernement polonais a recommandé d'interdire l'utilisation de l'application sur les téléphones professionnels du personnel de l'administration publique. <sup>75</sup>
<b>PORTUGAL</b>	Absence de restrictions	Fin mars 2023, le Portugal n'avait pas encore de position officielle ni pris de mesures d'interdiction ou de restrictions à l'égard de l'utilisation de l'application TikTok par les fonctionnaires. <sup>76</sup>
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b>	Recommandations	Le 8 mars 2023, le Centre national tchèque de cybersécurité et de sécurité de l'information (NUKIB) a émis un avertissement officiel ayant un caractère contraignant pour les personnes et entités soumises à la loi tchèque sur la cybersécurité : « <i>Based on the warning, obliged persons must respond by taking appropriate security measures. This threat is assessed as "High," meaning probable to very probable. The NÚKIB recommends prohibiting the</i>

février 2023 : Beschouwing risico's gebruik applicaties landen met offensief cyberprogramma gericht tegen Nederland | Brief | Rijksoverheid.nl

<sup>73</sup> Nieuwsblad, « Ook Nederlandse regering roept ambtenaren nu op om TikTok te verwijderen van werktelefoon », 21 maart 2023 ; Euroactiv, « TikTok et les applications « à risque d'espionnage » interdites sur les appareils des fonctionnaires néerlandais », 22 mars 2023.

<sup>74</sup> Euroactiv, « La Pologne va continuer à utiliser TikTok et remet en question l'interdiction de l'UE », 3 mars 2023.

<sup>75</sup> Reuters, « Polish council recommends banning TikTok on public administration phones – media », 27 mars 2023.

<sup>76</sup> Espresso, « O TikTok vai ser banido nos EUA? E em Portugal? E haverá realmente perigo? Para quem? 10 perguntas e respostas sobre a polémica », 24 mars 2023.



**CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

		<i>installation and use of TikTok on devices that have access to the regulated system (corporate devices as well as personal devices used for work purposes) as the best way to eliminate or minimize the threat. The Agency also encourages the public to reconsider using TikTok as well as the quantities and types of data that they share through the app. We do not recommend using the app to "persons of interest" who hold high-level political, public, or decision-making positions. The warnings issued and the recommendations outlined above are in accordance with the Cyber Security Act, which requires NÚKIB to promote prevention in the field of cyber security. »<sup>77</sup></i>
<b>ROUMANIE</b>	Absence de restrictions	Le 2 mars 2023, le ministre de la digitalisation roumain indiquait que les autorités roumaines avaient entamé une analyse pour déterminer si l'application TikTok, actuellement utilisée sans interdiction même par les parlementaires et les institutions publiques, posait des menaces de sécurité, et que sur base d'une analyse complète seulement, d'éventuelles mesures seraient prises. <sup>78</sup>
<b>SLOVAQUIE</b>	Recommandations	Il n'y a pas de mesure générale d'interdiction ou de restriction. Néanmoins, le 14 mars 2023, le ministère de l'Intérieur a recommandé à son personnel de ne pas installer ni utiliser TikTok, par précaution et en raison d'une cybermenace sérieuse, sur les appareils de service et les appareils accédant aux systèmes d'information et de communication du ministère de l'Intérieur. <sup>79</sup>
<b>SLOVENIE</b>	Recommandations	Le 10 mars 2023, le bureau de sécurité de l'information du gouvernement a publié une recommandation invitant les fonctionnaires slovènes à ne pas utiliser la plateforme TikTok sur leurs téléphones professionnels en raison de risques de cybersécurité. <sup>80</sup>

<sup>77</sup> National Cyber and Information Security Agency - The TikTok app poses a security threat (nukib.cz) ; Euroactiv, « *TikTok représente une menace sécuritaire pour la République tchèque* », 9 mars 2023.

<sup>78</sup> Romania Insider, « *Romania to check whether TikTok poses security issues* », 2 mars 2023.

<sup>79</sup> Euroactiv, « *Slovak Interior Ministry recommends employees delete TikTok* », 15 mars 2023.

<sup>80</sup> Slovenia Times, « *Civil servants urged not to use TikTok* », 10 mars 2023.

## Annexe 4 : Brève synthèse des analyses techniques de Citizen Lab et Check Point sur les TikTok & Etudes Data Protection Commission (Irlande)

Dans les réponses que le SGRS et la VSSE ont communiquées au CCB dans le cadre d'un avis relatif à l'utilisation de l'application TikTok sur les appareils utilisés par les fonctionnaires fédéraux, ils ont respectivement cité des rapports d'analyse préparés par deux bureaux d'études. Il s'agit de Citizen Lab et de Checkpoint.<sup>81 82</sup> Le fait que les services mentionnent explicitement ces rapports indique qu'ils les considèrent comme significatifs, pertinents et fiables.

Le rapport de Citizen Lab, datant de mars 2021, contient une analyse comparative en termes de (cyber)sécurité, de protection de la vie privée et de censure sur les plateformes TikTok et Douyin. Douyin est une plateforme de médias sociaux appartenant également à ByteDance, la société mère chinoise de TikTok. Cette plateforme est commercialisée en Chine et dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est.

Le rapport de Citizen Lab énumère un certain nombre de résultats clés :<sup>83</sup>

- TikTok et Douyin ne semblent pas présenter de comportements malveillants manifestes similaires à ceux des malwares. Rien ne prouve que les deux applications collectent et envoient des listes de contacts, des photos, des fichiers audio et vidéo ou des coordonnées de géolocalisation sans le consentement de l'utilisateur.
- Bien que Douyin ne présente aucun comportement malveillant, il contient des caractéristiques qui posent des problèmes de sécurité et de respect de la vie privée, telles que le chargement dynamique de code et la censure des recherches côté serveur. TikTok n'inclut pas ces fonctionnalités.
- Les applications Android de TikTok et Douyin partagent une grande partie de leur code source. L'on peut supposer que ByteDance développe TikTok et Douyin à partir d'une base de code commune et applique diverses adaptations en fonction des besoins du marché. Il a été constaté que certaines de ces adaptations peuvent être activées ou désactivées par diverses valeurs de configuration renvoyées par le serveur. Des craintes non confirmées

---

<sup>81</sup> Citizen Lab se décrit comme « un laboratoire interdisciplinaire affilié à la Munk School of Global Affairs & Public Policy de l'université de Toronto, axé sur la recherche, le développement et l'engagement stratégique politique et juridique de haut niveau à l'intersection des technologies de l'information et de la communication, des droits de l'homme et de la sécurité mondiale.

*Nous utilisons une méthodologie de recherche 'mixte' qui combine des méthodes issues des sciences politiques, du droit, de l'informatique et des études régionales. Nos recherches portent notamment sur l'espionnage numérique de la société civile, la documentation du filtrage d'internet et d'autres technologies et pratiques qui affectent la liberté d'expression en ligne, l'analyse des contrôles de la vie privée, de la sécurité et de l'information des applications populaires, et l'examen des mécanismes de transparence et de responsabilité concernant les relations entre les entreprises et les institutions publiques en matière de données personnelles et d'autres activités de surveillance ».*

<sup>82</sup> Check Point Software Technologies Ltd. est une multinationale privée d'origine israélienne qui fournit des solutions de cybersécurité aux entreprises et aux gouvernements du monde entier. Elle dispose d'un département de recherche qui fournit des renseignements sur les cybermenaces à ses clients et à la communauté de renseignement au sens large. Ce département se compose de 150 analystes et chercheurs qui travaillent avec d'autres entreprises de cybersécurité, des services de sécurité et des CERT (Cyber Emergency Response Team).

<sup>83</sup> "TikTok vs Douyin – A Security and Privacy Analysis", Citizen Lab, Munk School of Global Affairs & Public Policy, University of Toronto, March 22, 2021, 71p.



## CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

existent selon lesquelles cette possibilité pourrait être utilisée pour activer des fonctions cachées portant atteinte à la vie privée.

- TikTok et Douyin contiennent tous deux un code source permettant de limiter les résultats de recherche pour les contenus associés au « discours de haine », à la « prévention » du suicide ou considérés comme « sensibles ». L'on suppose que « sensible » fait référence à « politiquement sensible », mais cela ne peut être confirmé.
- Les éléments de preuve recueillis ne permettent pas de déterminer si TikTok applique une censure politique aux messages des utilisateurs.
- Douyin restreint certains termes politiques lors de la recherche. TikTok n'a limité aucun des mots-clés testés.

Le rapport va encore plus loin dans les aspects de la protection de la vie privée, de la (cyber)sécurité et de la censure.

En ce qui concerne la **protection de la vie privée**, le rapport inclut les résultats de l'analyse du trafic de données et identifie quelles données les applications collectent, à quel moment elles sont envoyées et vers quelles destinations elles sont envoyées. En règle générale, il a été constaté qu'aucune application ne semble collecter des données à caractère personnel sensibles (p. ex. des listes de contacts, des fichiers d'utilisateurs ou des coordonnées de géolocalisation) sans consentement. Douyin comporte de nombreuses fonctionnalités inadaptées au marché international, telles que le chargement dynamique de code et la censure de la recherche côté serveur. TikTok n'inclut pas ces fonctionnalités. TikTok collecte une grande variété d'informations sur les appareils et les habitudes d'utilisation. Il fait aussi appel à des services de publicité et de suivi de tiers, notamment Facebook, Firebase Analytics et AppsFlyer. Ces caractéristiques ne sont pas exceptionnelles en comparaison avec les normes du secteur.

En termes de **(cyber)sécurité**, l'analyse du code source démontre que TikTok et Douyin n'ont pas de comportement malveillant évident. Rien ne prouve que les deux applications collectent et/ou envoient des listes de contacts, des photos, des fichiers audio et vidéo ou des coordonnées de géolocalisation sans le consentement de l'utilisateur. Douyin comporte de nombreuses fonctionnalités que les utilisateurs sur le marché international peuvent estimer non souhaitables, telles que le chargement dynamique de code et la censure de la recherche côté serveur. TikTok n'inclut pas ces fonctionnalités.

Enfin, en termes de **censure**, Citizen Lab présente son analyse de la censure du courrier et des recherches sur TikTok et Douyin. Les résultats ne permettent pas d'affirmer que TikTok applique une censure politique aux messages des utilisateurs. La censure de publication sur Douyin n'a pas été testée. TikTok et Douyin disposent tous deux d'un code source pour la censure des recherches côté serveur, qui permet de restreindre les résultats de recherche pour les contenus étiquetés « discours de haine », « prévention du suicide » et « sensibles ». L'on soupçonne que la restriction « sensible » se réfère à des contenus « politiquement sensibles », mais cela n'a pas pu être confirmé. Douyin restreint certains termes politiques lors de la recherche. TikTok n'a restreint aucun des termes de recherche testés.



## CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Le deuxième rapport de recherche mentionné par la VSSE concerne une analyse de (cyber)sécurité effectuée par Check Point, dont les résultats ont été publiés en ligne au début du mois de janvier 2020.<sup>84</sup>

L'analyse technique de Check Point a mis en évidence une série de vulnérabilités de l'application, ce qui a permis les utilisations abusives suivantes :

- Prendre le contrôle des comptes TikTok (d'autres personnes) et en manipuler le contenu ;
- La suppression et le téléchargement non désirés de fichiers vidéo ;
- La divulgation non désirée de vidéos privées « cachées » ;
- La divulgation non sollicitée d'informations à caractère personnel - telles que les adresses e-mail - stockées dans un compte.

Le 26 janvier 2021, Check Point a annoncé sur son site web que les vulnérabilités découvertes dans l'application TikTok avaient été communiquées à TikTok et que TikTok avait pris les mesures nécessaires pour remédier à ces vulnérabilités.<sup>85</sup> En avril 2020, TikTok a lancé un programme bug bounty particulier<sup>86</sup> qui a évolué vers un partenariat public mondial avec HackerOne en octobre 2020, encourageant les chercheurs en sécurité à trouver et à divulguer de manière responsable des bugs de sécurité.

La question de savoir si l'utilisation de l'application TikTok soulève des problèmes de sécurité et de protection de la vie privée (protection des données à caractère personnel) plus importants que l'utilisation d'autres applications et/ou plateformes de médias sociaux est largement déterminée par la réponse à la question de savoir si l'entreprise transmet et/ou stocke des données en Chine.

Le 14 septembre 2021, la Data Protection Commission (DPC) d'Irlande a annoncé qu'elle allait lancer deux études sur la conformité de TikTok Technology Limited aux exigences du règlement européen RGPD.<sup>87</sup>

La première étude porte sur le respect par TikTok de la protection des données RGPD en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des paramètres de la plateforme pour les utilisateurs de moins de 18 ans et des mesures de vérification de l'âge pour les utilisateurs de moins de 13 ans. Cette étude a examiné si TikTok a respecté les obligations de transparence du RGPD dans le cadre du traitement des données à caractère personnel des utilisateurs de moins de 18 ans.

Le 13 septembre 2022, la DPC a annoncé que cette première enquête était terminée et qu'un projet de décision concernant cette enquête avait été soumis aux autres autorités de contrôle concernées dans l'UE.<sup>88</sup>

---

<sup>84</sup> "Tik or Tok? Is TikTok Secure Enough?", Check Point, January 8, 2020. <https://research.checkpoint.com/2020/tik-or-tok-is-tiktok-secure-enough/>

<sup>85</sup> <https://blog.checkpoint.com/security/tiktok-fixes-privacy-issue-discovered-by-check-point-research/>

<sup>86</sup> Un programme bug bounty récompense les hackers éthiques qui détectent des vulnérabilités dans les systèmes et les signalent à l'administrateur.

<sup>87</sup> <https://www.dataprotection.ie/en/news-media/latest-news/dpc-launches-two-inquiries-tiktok-concerning-compliance-gdpr-requirements-relating-processing>

<sup>88</sup> <https://www.dataprotection.ie/en/news-media/irish-dpc-submits-article-60-draft-decision-inquiry-tiktok-0>

**CONFIDENTIEL JUSQU'À LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

La deuxième enquête de la DPC porte sur le transfert par TikTok de données à caractère personnel vers la Chine et sur le respect par TikTok des exigences du RGPD en matière de transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers.

Le Comité permanent R ignore si cette deuxième enquête a déjà été clôturée, ni quand elle fera l'objet d'un rapport.